

	Compte-rendu succinct	<u>Le Président :</u> M. Gérome FASSENET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	<u>Le Secrétaire de Séance :</u> M. Grégoire DURANT
Affiché le :	<i>Séance du Lundi 31 août 2015</i>	

Personnes excusées/absentes :

FRAISANS : M. Christian GIROD – Donne POUVOIR à M. Sébastien HENGY ;
 ORCHAMPS : M. Denis JEUNET – Donne POUVOIR à M. Christian RICHARD ;
 OUGNEY : M. Gilles MINNEBO ;
 OUGNEY : Mme Lydie JEAN – Donne POUVOIR à M. Gérome FASSENET ;
 PAGNEY : M. Bernard BOULANGER ;
 PAGNEY : M. Michel GAGLIARDI – Donne POUVOIR à M. Eric MONTIGNON ;
 SALANS : M. Philippe SMAGGHE – Donne POUVOIR à Mme Stéphanie DREZET ;
 SERMANGE : M. Michel BENESSIANO – Donne POUVOIR à M. Claude VUILLEMENOT.

Le Conseil Communautaire s'est réuni le LUNDI 31 AOUT 2015 à 20h30 à la salle des fêtes à DAMPIERRE sous la présidence de M. Gérome FASSENET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD. La séance a débuté à 20h45 et a été levée à 22h05.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour et au rapport préparatoire, envoyés à tous les délégués communautaires.

Monsieur le Président fait l'appel des conseillers communautaires. Il précise que M. BOULANGER de la commune de PAGNEY et M. MINNEBO de la commune d'OUGNEY font maintenant partie du Conseil Communautaire, de part la loi, suite aux démissions de Mme Nelly QUELET, maire et conseillère municipale de la commune de PAGNEY, et de M. Patrick PETIGNY, maire et conseiller municipal de la commune d'OUGNEY.

- a) Approbation du procès-verbal du jeudi 18 juin 2015 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Gérome FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **nomme Monsieur Grégoire DURANT comme secrétaire de séance,**
- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 18 juin 2015.**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

1. POLITIQUE INTERCOMMUNALE

- a) Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte : Fonds de financement de la transition énergétique – Convention particulière d'appui financier

Monsieur Gérome FASSET, Président, présente ce point au Conseil Communautaire.

Monsieur Claude TERON, SERRE LES MOULIERES, demande quel est l'autofinancement de la Communauté de Communes Jura Nord ?

Monsieur le Président répond que la Communauté de Communes prendra sur ses fonds propres ou aura recours à un emprunt pour ce projet.

Monsieur Claude TERON, SERRE LES MOULIERES, se demande comment va faire Jura Nord avec tous les projets en cours : école de Gendrey, école de musique, école de Vitreux,...

Monsieur le Président indique que tous ces projets sont très bien subventionnés.

Monsieur Claude TERON, SERRE LES MOULIERES, indique que Jura Nord a eu des problèmes de Budget ?

Monsieur le Président précise que le problème était en section de fonctionnement et non en investissement.

Monsieur Didier PEREZ, ETREPIGNEY, demande si il y a un délai pour faire ce gymnase ?

Monsieur le Président répond que l'Etat laisse 3 ans pour faire le gymnase et ensuite Jura Nord pourra à nouveau débloquer des fonds pour les autres projets.

Monsieur Rémi MARTIN, PETIT MERCEY, demande où en est le dossier de l'école de Gendrey ?

Monsieur le Président indique que ça avance.

Madame Jessica RAMEL, ORCHAMPS, est très surprise que le mode de chauffage remplacé n'est pas du bois.

Monsieur le Président précise que dans l'immédiat le gaz est moins coûteux du fait que le gaz de ville est à Fraisans.

Madame Jessica RAMEL, ORCHAMPS, demande si à long terme, une étude sur le mode de chauffage sera envisagée ?

Monsieur le Président indique qu'une étude pourra être envisagée.

Monsieur Bruno TSCHANTRE, chargé de mission développement, précise que pour l'instant l'étude a été faite sur un coût économique (coût de fonctionnement divisé par 2).

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve l'opération de rénovation du gymnase intercommunal Maurice Grand et son plan de financement, détaillé ci-dessus ;**
- **autorise le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier ;**
- **autorise le Président à signer cette convention particulière d'appui financier.**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

- b) Contrat d'Aménagement et de Développement Durable Région Franche-Comté : demande de subvention

Monsieur Gérome FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **approuve l'opération de rénovation du gymnase intercommunal Maurice Grand et son plan de financement, détaillé ci-dessus ;**
- **autorise le Président à solliciter l'aide financière de la Région Franche Comté au titre du Contrat d'Aménagement et de Développement Durable (CADD) ;**
- **autorise le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à ce dossier ;**
- **autorise le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

- c) Office National des Forêts : convention relative au partenariat entre la CCJN et l'ONF pour l'amélioration de l'accessibilité et l'ouverture au public du massif de Chau

Monsieur Gérome FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Il précise que la somme serait de 7 500 € par an pendant 3 ans.

Monsieur Didier PEREZ, ETREPIGNEY, ajoute que 8 communes sont impactées et que la commune d'ETREPIGNEY, en tant que commune forestière, a décidé de créer une sommière pour éviter que les grumiers passent dans le village. La commune a donc demandé à l'ONF une participation : l'ONF a refusé. Il indique donc qu'il est donc opposé au partenariat avec Jura Nord.

Monsieur le Président indique que chacun votera comme il se doit mais précise que si Jura Nord n'accepte pas le partenariat, les autres collectivités ne financeront pas non plus.

Monsieur Alain GOMOT, VITREUX, précise également que ce financement le gêne car l'administration de l'ONF dépend de l'Etat et que c'est encore aux habitants et aux collectivités de subir.

Madame Joss BERNARD, DAMPIERRE, indique être surprise de toutes ces remarques, en particulier celle de M. PEREZ car le Conseil Communautaire est réuni pour décider « intercommunalité » et non pour décider au niveau de la commune.

Monsieur Jean-Louis MORLIER, RANS, indique être étonné de la situation de la commune d'ETREPIGNEY et trouve impensable que l'ONF n'est pas changé d'avis. Il ajoute avoir dit lors du dernier Conseil Communautaire que l'amélioration de l'accessibilité du massif de Chau serait de créer des parkings.

Monsieur le Président précise que si ce partenariat ne se fait pas, des routes seront fermées.

Monsieur Rémi MARTIN, PETIT MERCEY, est surpris du discours de M. PEREZ de voter contre ce partenariat à cause de la situation de sa commune.

Le Conseil Communautaire, par 29 VOIX CONTRE, 10 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS, refuse le partenariat entre la Communauté de Communes Jura Nord et l'Office National des Forêts via une convention et donc n'autorise pas le Président à signer ladite convention.

Pour : 10
Contre : 29
Abstention : 4

2. ENFANCE JEUNESSE SPORT & LOISIRS

a) Tarifs périscolaires : modification de la délibération du 28 mai 2015

Monsieur Gérome FASSENET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Monsieur le Président indique qu'il est difficile de recruter des personnes qui travailleraient que le midi si celles-ci doivent mettre leur(s) enfant(s) à la cantine, d'où la proposition de 50 % sur le tarif du midi pour les agents concernés.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- annule la délibération relative aux tarifs périscolaires du 28 mai 2015,
- adopte les tarifs périscolaires 2015 comme présentés ci-dessous.

Tarifs de base périscolaire 2015

Revenus €	Tarif matin	Tarif midi + repas	Tarif soir	Tarif mercredi 13:30 17:00	Tarif mercredi + repas 11:30 17:00
4500	2,30 €	5,66 €	2,90 €	4,73 €	10,39 €
4000	2,25 €	5,56 €	2,80 €	4,55 €	10,11 €
3500	2,20 €	5,16 €	2,40 €	3,85 €	9,01 €
3000	2,00 €	4,96 €	2,20 €	3,50 €	8,46 €
2500	1,90 €	4,76 €	2,00 €	3,15 €	7,91 €
2000	1,55 €	4,51 €	1,75 €	2,71 €	7,22 €
1500	1,50 €	4,46 €	1,70 €	2,63 €	7,09 €
1000	1,30 €	4,26 €	1,50 €	2,28 €	6,54 €
500	1,20 €	4,16 €	1,40 €	2,10 €	6,26 €

Tarifs avec dégressivité

(en fonction du nombre d'enfants de la même famille présents ensemble dans l'accueil)

Revenus €	Tarif matin et midi dégressivité			Tarif soir dégressivité		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
4500	2,30 €			2,90 €		
4000	2,25 €			2,80 €		
3500	2,20 €			2,40 €		
3000	2,00 €	Tarif 1 enfant	Tarif 1 enfant	2,20 €	Tarif 1 enfant	Tarif 1 enfant
2500	1,90 €			2,00 €		
2000	1,55 €	- 0.30€	- 0.80€	1,75 €	- 0.20€	- 0.70€
1500	1,50 €			1,70 €		
1000	1,30 €			1,50 €		
500	1,20 €			1,40 €		

Revenus €	Tarif mercredi + repas dégressivité			Tarif mercredi après midi dégressivité		
	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
4500	10,39 €			4,73 €		
4000	10,11 €			4,55 €		
3500	9,01 €			3,85 €		
3000	8,46 €	Tarif 1 enfant	Tarif 1 enfant	3,50 €	Tarif 1 enfant	Tarif 1 enfant
2500	7,91 €			3,15 €		
2000	7,22 €	- 0.30€	- 0.80€	2,71 €	- 0.30€	- 0.80€
1500	7,09 €			2,63 €		
1000	6,54 €			2,28 €		
500	1,40 €			2,10 €		

Tarifs préférentiels

(pour les agents Jura Nord travaillant pour le service Enfance Jeunesse le midi et qui n'ont que très peu d'heures)

50 % sur le tarif du midi pour le(s) enfant(s) des agents concernés.

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

3. AFFAIRES GENERALES

- a) Recomposition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Jura Nord : point d'information

Monsieur Gérome FASSET, Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Conformément à la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire, dans son article 4 dispose « *qu'en cas de renouvellement intégral ou partiel du conseil municipal d'une commune membre d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération dont la répartition des sièges de l'organe délibérant a été établie par accord intervenu avant le 20 juin 2014, il est procédé à une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges de conseiller communautaire en application du même article L.5211-6-1, dans sa rédaction résultant de la présente loi, dans un délai de deux mois à compter de l'évènement rendant nécessaire le renouvellement du conseil municipal* ».

Suite aux démissions, le 6 août 2015, de Monsieur Patrick PETIGNY et de Madame Nelly QUELET de leurs mandats de maire et de conseiller municipal dans leur commune respective de Ougney et de Pagney, la Communauté de Communes Jura Nord est concerné par cette loi.

Par conséquent, un accord local doit être trouvé avant le 6 octobre 2015.

A défaut de délibération, ou de majorité atteinte pour un nouvel accord local issue du délai de deux mois, Monsieur le Préfet arrêtera la nouvelle composition du Conseil Communautaire suivant la répartition prévue du II au V de l'article L.5211-6-1 du CGCT, soit à la proportionnelle à la plus forte moyenne.

La Préfecture a envoyé un simulateur : si aucun accord local n'est possible, le droit commun s'appliquera, à savoir 39 délégués communautaires au lieu de 45 actuellement. L'accord local peut permettre d'avoir une variation entre 36 délégués à 45 délégués.

Le simulateur de la Préfecture a été envoyé à toutes les mairies.

Monsieur Didier PEREZ, ETREPIGNEY, demande si au vu de la recomposition du Conseil Communautaire, les élections seront de l'exécutif seront à refaire ?

Monsieur le Président indique que la gouvernance ne changera pas.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

4. DIVERS

a) Loi NoTRE – Réforme

Monsieur Gérome FASSENET, Président, informe le Conseil Communautaire sur ce dossier.

Pistes de certaines communes de Nord Ouest Jura et des Communautés de Communes voisines ont contacté Jura Nord pour des premiers échanges.

Des propositions doivent être faites pour mars 2016.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

b) Projet de méthanisation

Monsieur Gérome FASSENET, Président, informe le Conseil Communautaire sur ce dossier.

Il indique que Jura Nord a été à la Communauté de Communes de Sancey où il y a des méthaniseurs et un site éolien. Deux types de méthaniseurs. Sur le territoire, deux sites pourraient convenir : Gendrey/Romain et Salans.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

c) Projet de territoire

Monsieur Gérome FASSENET, Président, informe le Conseil Communautaire sur ce dossier.

L'analyse des offres est en cours.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

d) 20 ans de JURA NORD

Monsieur Gérome FASSET, Président, informe le Conseil Communautaire sur ce dossier.

Vendredi 25 septembre 2015 à 19h00.

Le Conseil Communautaire prend connaissance de ce dossier.

Monsieur Pierre ROUX, GENDREY, demande si le module va ouvrir ? Car le Sous-Préfet lui a indiqué des soucis administratifs ? Il tient également à féliciter le travail des agents Jura Nord et de l'adjoint technique de la commune de Gendrey.

Madame Jessica RAMEL, ORCHAMPS, indique qu'elle est une des référente « école » et souligne qu'aucune communication n'a été faite concernant la rentrée scolaire 2015 auprès des référents « école ». Elle précise donc le manque d'informations.

Madame Régine EMBAREK, Directrice du service Enfance Jeunesse-Affaires scolaires, indique que pour l'instant Jura Nord a très peu d'informations à communiquer.

Monsieur le Président tient souligner que le territoire Jura Nord a été très animé cet été au vue des différentes manifestations et tient également à s'excuser de ne pas avoir été présent à toutes les animations : en effet, certaines étaient en même temps.

Le Président lève la séance à 23h52.

Grégoire DURANT,
Vice-président

Le Président,
Gérome FASSET

